




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-496**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1165133-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATION DE 27 ASCENSEURS DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE  
PROGRAMMEE**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 1.1**  
Marchés publics

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DELOCHE Gérard

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE  
URBAINE**

**OBJET** : CREATION DE 27 ASCENSEURS DANS LE CADRE DE L'AGENDA  
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville s'est engagée, conformément au décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces public, à produire et financer la programmation de travaux de mise en accessibilité de ses espaces publics.

A ce titre, elle a mis en place son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) prévoyant des travaux sur 293 établissements recevant du public (ERP) existants. Ce document a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 juillet 2015 et par la Préfecture le 18 novembre 2015 sous le numéro d'enregistrement AD AP 013 001 15A 0554.

Le programme se déroule sur 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2024 et prévoit la création de 27 ascenseurs.

Ces travaux nécessitent une approche globale. Il vous est proposé la méthodologie de projet suivante :

- Phase 1 : diagnostic précis des 23 établissements concernés, pour déterminer la faisabilité et l'importance des travaux des 27 ascenseurs projetés. A l'issue de cette phase, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pourra être ajustée en fonction des conclusions des diagnostics.

- Phase 2 : études de conception des ascenseurs pour lesquels la faisabilité aura été démontrée.
- Phase 3 : Réalisation des travaux sur quatre exercices, pendant les périodes d'été pour limiter les nuisances auprès des utilisateurs des équipements publics (19 écoles, 2 associations et 2 centres sociaux).

La mission diagnostic rentre dans le champ de la loi MOP et fera l'objet d'une consultation intégrée dans la mission de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale s'élève à 2 334 000 € T.T.C. selon le détail ci-dessous :

### 1/ SERVICES :

Conduite d'opération	Services Ville
Mission O.P.C.	11 800
Missions de contrôle technique	17 000
Mission coordination et protection de la santé	18 900
Mission DIAG et mission de base de maîtrise d'œuvre	215 000
<b>Total n°1 =</b>	<b>263 000 €</b>

### 2/ TRAVAUX :

Travaux de créations d'ascenseurs – année 2022	420 000 €
Travaux de créations d'ascenseurs – année 2023	430 000 €
Travaux de créations d'ascenseurs – année 2024	445 000 €
Travaux de créations d'ascenseurs – année 2025	385 000 €
<b>Total n°2 =</b>	<b>1 680 000 €</b>

### 3/ Pour information :

Publicité pour les consultations (opc, maitres d'œuvre, travaux)	2 000 €
<b>Total n°3 =</b>	<b>2 000 €</b>

<b>Montant global h.t. (1 + 2 +3) =</b>	<b>1 945 000 €</b>
<b>Montant global t.t.c. (1 + 2 +3) =</b>	<b>2 334 000 €</b>

La répartition pluriannuelle des dépenses est la suivante :

2020 : 58 000 € t.t.c.

2021 : 46 000 € t.t.c.

2022 : 560 000 € t.t.c.

2023 : 570 000 € t.t.c.

2024 : 585 000 € t.t.c.

2025 : 515 000 € t.t.c.

Total : 2 334 000 € t.t.c.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de création de 27 ascenseurs dans le cadre de l'Ad'AP et fourni en annexe 1,
- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de 2 334 000 € t.t.c. qui s'inscrit dans celle l'Ad'AP approuvé le 23 juillet 2015 en Conseil Municipal,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires,
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre des dépenses de l'Ad'AP.

DL.2019-496 - CREATION DE 27 ASCENSEURS DANS LE CADRE DE L'AGENDA  
D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Caractérisation des ERP		
Nom de l'ERP	Adresse	nombre d'ascenseurs
N° 386 - MJC PREVERT	24, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 13100 AIX-EN-PROVENCE	1
N°(221)241 - ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL	AVENUE JEAN-PAUL COSTE - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°(235)259 - ECOLE ELEMENTAIRE LES FLORALIES	AVENUE DU CLUB HIPPIQUE - 13090 AIX EN PROVENCE	1
N°(268)295 - ECOLE ELEMENTAIRE PONT DE L'ARC	90 ROUTE DES MILLES - 13080 AIX EN PROVENCE	1
N°(270)297 - ECOLE ELEMENTAIRE VAL SAINT ANDRE	75 BOULEVARD EDMOND MICHELET - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°(276) 302 - ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON	RUE HUGO ELY - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°255 - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN GIONO	10 RUE GERMAIN NOUVEAU - 13090 AIX EN PROVENCE	1
<b>PHASE 1 :</b>		<b>7</b>
N°257 - ECOLE ELEMENTAIRE LA MARESCHALE	AVENUE ALBERT BAUDOIN - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°263 - ECOLE MATERNELLE LES GRANETTES	210 CHEMIN DE GRANET - 13090 AIX EN PROVENCE	3
N°280 - ECOLE MATERNELLE COUTERON	QUARTIER FONT ROUSSE - 13540 PUYRICARD	1
N°303 - ECOLE ELEMENTAIRE CHATEAU DOUBLE	RUE ABBÉ DE L'EPÉE - 13090 AIX EN PROVENCE	1
N°517 - ECOLE ELEMENTAIRE LES LAUVES	AVENUE PAUL CÉZANNE - 13100 AIX EN PROVENCE	1
<b>PHASE 2 :</b>		<b>7</b>
N° 248 - CAMSP + ANNEXE BARDY	4, AVENUE DE GRASSI - 13100 AIX-EN-PROVENCE	1
N°(264)288 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES ISAAC	35/37 RUE JULES ISAAC - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°(275)301 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES PAYOT	BOULEVARD DE LA GRANDE THUMINE - 13090 AIX EN PROVENCE	2
N°247 - ECOLE ELEMENTAIRE ALBERIC LAURENT	10 AVENUE DE GRASSI - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°254 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ARENE	RUE LÉON BLUM - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°258 - ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT	21 AVENUE DE TÜBINGEN - 13090 AIX EN PROVENCE	1
<b>PHASE 3 :</b>		<b>7</b>
N°298 - GROUPE SCOLAIRE D'ARBAUD	12 RUE CHARLOUN RIEU - 13090 AIX EN PROVENCE	2
N°274 - ECOLE MATERNELLE DE LA TORSE	AVENUE DES ECOLES MILITAIRES - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N° 250 - 251 - ESPACE MISTRAL	2, AVENUE DOYEN GUYON - 13090 AIX-EN-PROVENCE	1
N°228 - CSL AIX NORD	AVENUE RAYMOND POINCARÉ - 13100 AIX EN PROVENCE	1
N°298 - CENTRE MEDICO SCOLAIRE	RUE CHARLOUN RIEU - 13090 AIX EN PROVENCE	1
<b>PHASE 4 :</b>		<b>6</b>
<b>TOTAUX toutes phases confondues :</b>		<b>27</b>

(\*) hors prestations de service

Estimation globale		
Estimatif travaux en € TTC (valeur 2015)	Frais d'études de maîtrise d'œuvre	Budget à programmer en € TTC (*)
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
84 000 €	10 %	92 400 €
<b>506 100 €</b>		<b>556 710 €</b>
70 350 €	10 %	77 385 €
211 050 €	10 %	232 155 €
70 350 €	10 %	77 385 €
80 850 €	10 %	88 935 €
84 000 €	10 %	92 400 €
<b>516 600 €</b>		<b>568 260 €</b>
70 350 €	10 %	77 385 €
84 000 €	10 %	92 400 €
140 700 €	10 %	154 770 €
84 000 €	10 %	92 400 €
84 000 €	10 %	92 400 €
70 350 €	10 %	77 385 €
<b>533 400 €</b>		<b>586 740 €</b>
154 350 €	10 %	169 785 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
70 350 €	10 %	77 385 €
94 500 €	10 %	103 950 €
<b>459 900 €</b>		<b>505 890 €</b>
<b>2 016 000 €</b>		<b>2 217 600 €</b>